

Pertinence des recommandations des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie

L'objectif du HCDH est de mettre les droits de l'homme au cœur de la réponse au COVID-19 par les Etats, les partenaires de l'ONU, la société civile et le secteur privé. Pour ce faire, il s'appuie sur 6 domaines prioritaires : 1. Le respect de tous les droits de l'homme et l'attention aux sujets spécifiques qui pourraient être moins visibles ou plus sensibles ; 2. Les personnes et groupes vulnérables ; 3. La participation, l'inclusion et l'accès à l'information ; 4. Les droits économiques et sociaux ; 5. L'intégration des droits de l'homme dans la réponse du système des Nations Unies ; et 6. La contribution des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans la réponse au COVID-19.

Le graphique met en exergue les recommandations adressées à la France par les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, l'examen périodique universel, les procédures spéciales et les organes de traités, dans les cinq ans qui ont précédé l'épidémie et que le HCDH considère comme particulièrement pertinents pour répondre à la pandémie de manière inclusive et pérenne. Toutes les recommandations à la France sont accessibles sur la base de données en ligne du HCDH : <https://uhri.ohchr.org/>.

